DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AU TITRE DU DECRET n° 2007-1470 du 15 octobre 2007

Dates du congé : du 01/09/2015 au 31/08/2016

NUMEN _____

Nom _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____ Grade :
Echelon actuel :

Etablissement d'affectation (2014-2015) _____

Etablissement d'exercice (si différent) _____

Avez-vous déjà postulé pour un congé de formation professionnelle ? (1) OUI ☐ NON ☐

Si OUI, combien de fois _____ en quelle(s) année(s) _____

Avez-vous déjà obtenu un congé de Formation Professionnelle ? (1) OUI ☐ NON ☐

Si OUI, nombre de mois obtenus _____ année(s) _____

Dénomination exacte de la formation envisagée _____

Organisme responsable de la formation (2) _____

Adresse personnelle durant le congé _____

N.B. : Joindre obligatoirement à l'appui de la demande une lettre motivée exposant le projet de formation.

(1) Cocher la case correspondante
(2) Si c'est un organisme privé, joindre l'attestation d'agrément
Les formations suivies par correspondance – type CNED – dès lors qu'elles sont équivalentes à des formations à temps plein sont recevables.

Je demande le bénéfice d'un congé au titre du décret du 15 octobre 2007.

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'état, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire n° 86-181 du 30 mai 1986 (B.O. n° 22 du 5 juin 1986) et de la note de service n° 89-103 du 28 avril 1989 (B.O. n° 20 du 18 mai 1989) en ce qui concerne :

-les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
-la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois)
-l'obligation de paiement des retenues pour pension.

A Le

Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

AVIS DE L'IEN